



## Déclaration de la FSU - CAPA pour l'accès par liste d'aptitude dans le corps des professeurs agrégés du 22 mars 2019

Madame la rectrice, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude des agrégés. Celles-ci ne bénéficieront qu'à bien peu de monde, peut-être une vingtaine de collègues sur l'académie cette année. Ce sera loin de pouvoir répondre aux aspirations de l'immense majorité de nos collègues en termes de pouvoir d'achat. Nous apporterons nos avis, nos analyses, les corps d'inspection et l'administration en donneront d'autres, mais au moins cet exercice contradictoire permettra-t-il à cette opération de se faire dans la transparence et de faire émerger, au moins parfois, une forme de consensus.

Vous le savez, cet exercice, pourtant bien limité, le gouvernement voudrait s'en débarrasser et les deux projets de lois qu'il porte devant les assemblées, laisseront l'an prochain l'administration faire seule cette opération. Pourquoi remettre en cause le paritarisme ?

Le Ministère trouve certainement ces opérations trop « lourdes » et trop « chères » au regard de l'enjeu. Nous aussi parfois, pour dire toute la vérité, nous trouverions plus simple la création d'un corps unique d'enseignants dont la grille indiciaire et la définition du temps de travail hebdomadaire, seraient celles des agrégés. Au fond de ce reproche, c'est toute la politique du gouvernement qu'il faut voir. Le Ministre répète ainsi que les organisations syndicales, et la nôtre singulièrement puisqu'il la désigne en interview, sont un frein et qu'elles engourdissent l'administration de l'EN, qu'elles l'empêchent d'agir. En supprimant de fait les instances paritaires, le Ministre fait le calcul que les collègues se détourneront de nous car il estime sûrement que nous n'obtenons l'adhésion ou le vote de nos collègues qu'en échange de nos prestations au sein de ces mêmes instances paritaires. Le syndicat majoritaire affaibli, la route deviendrait libre pour mener sa politique sans entrave. Ah, nommer un collègue là où le Ministère le veut, assurer sa promotion ou pas comme lui seul l'entend ! La vie serait tellement plus simple ! Et ce serait tellement rassurant en ces temps où l'Etat perd pied sur le terrain social, ce serait se donner l'illusion encore de la toute-puissance.

Eh bien, le Ministère se trompe en faisant un tel calcul, et il se trompe trois fois.

D'abord il se trompe, sur la nature de notre engagement dans le paritarisme. Notre présence n'a de sens pour nous que dans la mesure où elle permet d'y porter la voix de nos collègues dans le respect de l'intérêt général. Nous ne marchandons pas le petit exercice auquel nous allons nous

livrer par exemple aujourd'hui. Nous allons nous pencher sur une centaine de dossiers, eh bien oui, à côté de vos critères de mérite, nous mettrons en avant des critères plus fondamentaux à nos yeux, de parité, notamment en lettres mais aussi d'âge. Vous le verrez nous vous interrogerons sur la logique qui consiste peut-être trop souvent à proposer une promotion sur liste d'aptitude à des collègues qui viennent déjà de bénéficier d'une promotion à la classe exceptionnelle. Nos « critères » reprennent tout bonnement les aspirations à la justice et à l'égalité qui sont celles de nos collègues quand ils votent pour nous et font de nous le syndicat majoritaire. Il ne faut pas être sociologue ou expert en histoire des institutions pour savoir comment se déroulera dorénavant cet exercice qui ne s'effectuera plus sous notre regard.

Le Ministère veut faire sans nous, soit, mais il s'illusionne s'il pense que cela nous affaiblira. Notre ADN voyez-vous, est celui de ces ouvriers qui se réunissaient dans les bois il y a un siècle pour combattre la répression patronale, le licenciement arbitraire et le mouchardage. Nous ne rougissons pas de cette filiation, nous la revendiquons, nous restons un syndicat de combat. Nous n'irons plus dans les bois, vous vous en doutez bien et c'est sans doute pour cela que le Ministère entend censurer notre parole dans les médias ou sur les réseaux sociaux. Nous n'irons plus au bois mais nous serons toujours dans les salles des professeurs, dans les cortèges des manifestations et dans les grèves et ce sont les politiques d'injustice qui souderont hier comme demain nos collègues autour de notre syndicat.

Enfin, le Ministère serait bien inspiré de regarder où mènent les attaques qui se multiplient contre le syndicalisme et ce que les commentateurs désignent comme les « corps intermédiaires ». Au mois de novembre, lors de son « itinérance mémorielle », certains préfets s'étaient ouverts au président du risque qu'il prenait à s'isoler et à refuser d'entendre les revendications populaires. Vous connaissez la suite. Peut-être jouerez-vous le rôle de ces préfets auprès du Ministère car vous le savez, chez nous aussi, dans les écoles, les collèges et les lycées, il y a le feu. La réforme n'a convaincu personne, mêmes les programmes proposés exaspèrent nos collègues de lycée. Les oukazes sur l'inclusion donnent bonne conscience au ministre mais créent des situations de détresse dans les classes que personne n'ose regarder. Quant aux suppressions de postes, elles rappellent à tous des années noires et bien des collègues qui ont connu des mesures de cartes scolaires, revivent ce traumatisme. Et le pire sûrement, ce sont nos classes surchargées dans lesquelles nous ne parvenons parfois plus à donner du sens à notre travail. En nous privant de parole dans les instances paritaires, en coupant les micros, le Ministère espère qu'on n'entendra plus cette vérité. Il pourrait se boucher les oreilles, le résultat serait le même : oui, la maison brûle !